

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°5 du 25 janvier 2013

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°24

CIRCULAIRE N° 10220/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR
relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois en dépôt » en 2013.

Du 21 décembre 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 10220/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois en dépôt » en 2013.

Du 21 décembre 2012

NOR D E F E 1 2 5 2 6 8 9 C

Référence :

Code de la défense.

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte abrogé :

Circulaire n° 10220/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR du 15 novembre 2012 (BOC N° 54 du 14 décembre 2012, texte 12) modifiée.

Référence de publication : BOC N°5 du 25 janvier 2013, texte 24.

Dans le cadre de la procédure d'intégration des sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » au sein du corps des sous-officiers du service des essences des armées (SEA), il est notamment demandé aux candidats possédant un brevet supérieur de technicien de l'armée de terre spécialité « logistique essences » d'avoir effectué le stage de « préparation aux emplois en dépôts ».

La présente circulaire précise les conditions requises pour être admis à suivre le stage de « préparation aux emplois en dépôt » en 2013.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Les candidats devront réunir les conditions suivantes au 31 décembre 2012 :

- être sous-officier de la spécialité « soutien pétrolier » ;
- être adjudant, ou être inscrit au tableau d'avancement (TA) 2013 pour le grade d'adjudant ;
- être titulaire du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) « logistique essences » (LE) ou du brevet de spécialité de l'armée de terre (BSAT) « logistique essences » et d'un BSTAT d'un autre domaine de spécialité que « maintenance des matériels terrestres » (MMT) et LE ;
- ne pas être désigné pour une opération extérieure (OPEX) pendant la durée du stage ;
- détenir l'aptitude médicale nécessaire à l'accès en stage (aptitude générale au service et OPEX).

2. CONSTITUTION DES DOSSIERS ET TRANSMISSION.

Le volontariat du candidat est exprimé au travers du formulaire unique de demande (FUD) présent dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO », infotype 9524 sous-type

« DQUA ». Il devra être verrouillé pour le 20 janvier 2013, terme de rigueur.

Aucun dossier papier de candidature ne sera transmis à la direction centrale du service des essences des armées (DCSEA). En contrepartie, l'organisme d'administration (OA) s'assurera que le dossier CONCERTO de l'administré est correctement renseigné, notamment les diplômes militaires concernés et le certificat médico-d'aptitude datant de moins d'un an à l'entrée en stage de formation.

Le commandant de la formation administrative (CFA) est garant de la satisfaction des conditions de candidature de ses candidats. La mention valant attestation « Le commandant de formation administrative atteste que ce candidat au stage de préparation aux emplois en dépôt remplit les conditions de candidatures en 2013 » sera saisie ainsi que son avis motivé dans la partie réservée au commandant de formation administrative.

Le formulaire papier du FUD signé de l'intéressé et du CFA est conservé par l'organisme d'administration et inséré dans le dossier de l'administré.

3. ÉTUDE DES DOSSIERS.

La DCSEA arrête et diffuse la liste des candidats autorisés à suivre le stage de formation aux emplois en dépôt par message qui vaudra mise en formation.

4. ORGANISATION DU STAGE.

Le stage de formation conduisant à l'obtention de l'attestation aux emplois en dépôt se déroulera du 4 février au 12 avril 2013 à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône.

Les candidats devront rejoindre la BPIA le 4 février 2013 pour 14 h 00.

5. DISPOSITIONS DIVERSES.

La circulaire n° 10220/DEF/DCSEA/SDA/SDA2/PM/EFR du 15 novembre 2012 modifiée, relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois en dépôt » en 2013 est abrogée.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

ANNEXE.
**CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR PRÉTENDRE À L'INTÉGRATION DANS LE CORPS DES
 SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.**

SOUS-OFFICIERS TITULAIRES DU :	FORMATION DE SPÉCIALITÉ DE NIVEAU 2 SPÉCIALITÉ « LOGISTIQUE ESSENCES ».	STAGE « PRÉPARATION AUX EMPLOIS EN DÉPÔT ».
BSTAT MMT.	-	-
BSTAT LE.	-	TA 2013 et suivants.
BSTAT autre que le BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu avant 2012 et du stage « préparation aux emplois en dépôt » (SPED).	-	-
BSTAT autre que le BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu avant 2012 et non titulaire du SPED.	TA 2011 - TA 2012. Auditeur libre (dispense évaluation n° 4 et dispense évaluation n° 5).	TA 2013 et suivants.
BSTAT autre que BSTAT LE ou BSTAT MMT obtenu après 2012.	TA 2013 et suivants.	TA 2013 et suivants.